



ÉGALITÉ

UN DROIT FONDAMENTAL, PAS UNE OPTION

Argumentaire
CFDT Cadres

avril 2018



Tous les salariés et agents, indépendamment de leur sexe, devraient pouvoir disposer de chances équivalentes et être sur un pied d'égalité en termes de participation à la vie professionnelle. L'égalité est un principe inconditionnel ! Encore en 2018, de fortes inégalités perdurent dans le monde professionnel et dans la société en général.

 /CFDTCadres

 @CFDTCadres

 cfdt-cadres

CADRESCFDT.FR



Obtenir l'égalité, c'est combattre le sexisme. Le sexisme est une idéologie (préjugés, clichés, représentations) basée sur des idées préconçues, qui réduit et généralise de façon arbitraire « ce que sont et ne sont pas les Femmes et les Hommes » (les filles et les garçons). Il constitue le principal obstacle à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et a eu/a pour conséquence la domination historique des hommes sur les femmes.

Les stéréotypes sexistes sont à la fois le résultat et la cause d'attitudes, valeurs, normes et préjugés profondément enracinés. Ils induisent consciemment ou inconsciemment les comportements sexistes.

Les manifestations du sexisme sont très diverses et ne sont pas toutes punies par la loi ; certaines sont d'apparence anodine (stéréotypes, « blagues », remarques). Néanmoins, ces commentaires à caractère sexiste¹ pouvant avoir l'intention d'amuser ont pour objet ou conséquence de rabaisser ou de dégrader. Bien loin de toute idée d'égalité.

Combattre les inégalités entre les sexes passe par une transformation de la situation des femmes sans s'aligner sur le modèle masculin dominant.

Il convient en premier lieu de poser la question des discriminations et de l'égalité des chances. C'est transformer l'enseignement et l'orientation, en finir avec l'insuffisante mixité des métiers : il faut davantage orienter les filles vers les métiers scientifiques et ne pas les concentrer sur les métiers dits « féminins », en général moins rémunérateurs. **C'est aussi limiter le recours à la précarité et changer le modèle du présentisme, en réorganisant les rythmes de travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle/vie personnelle.**

Une répartition plus équilibrée des tâches familiales entre les hommes et les femmes est également nécessaire. C'est pourquoi nous revendiquons un congé de parentalité de deux mois. « Il faut offrir la possibilité aux pères ou à l'autre conjoint de prendre deux mois de congé normalement rémunérés à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption. Cela modifiera la représentation et limitera la portée du 'risque parentalité' chez les femmes ». *Faire le pari d'un meilleur partage des tâches, c'est aller vers plus d'égalité. Cette situation contraindrait à une réflexion sur une organisation du travail différente et une gestion moins pénalisante des absences.*

La version intégrale de l'argumentaire est disponible sur
indication de votre NPA (Numéro Personnel d'Adhérent)
par mail à : **contact@cadres.cfdt.fr**